

Les échos du CNIV

La voix des régions

Décembre
2010

édito

Par Jean-Louis Salies,
Président du CNIV



La gouvernance s'efface mais la coordination des politiques communes demeure.

Nombreuses sont les difficultés dans notre filière à articuler l'ensemble des acteurs en tenant compte de tous les niveaux d'intervention. Surtout sans moyens supplémentaires... C'est ainsi que Président de la CNAOC, Président de l'AGEV et moi-même avons décidé de resserrer notre action.

Nous allons concentrer nos efforts début 2011 sur deux thématiques :

- L'économie, parce que la filière doit avoir son propre lieu d'expertise et développer sa propre communication.
- Le rôle et les moyens de l'interprofession, notamment vis-à-vis de l'exécution des accords interprofessionnels.

Deux groupes de travail se réuniront au CNIV dès janvier sur ces thématiques. Mais si le pragmatisme s'impose, nous ne pouvons renoncer à l'objectif de parler tous ensemble et d'une seule voix sur des sujets communs (par ex. le financement de projets de portée nationale), en tenant compte de l'importance du fait régional. Il en va de la cohérence et de l'efficacité de notre filière ! ■

Actualités du CNIV

Contractualisation

D'un côté, l'amendement du CNIV sanctionnant le non respect du contrat a été adopté au Sénat. De l'autre, l'administration soulève des objections à l'application de la LMA au secteur viticole. Partant de cette problématique, le CNIV a choisi de progresser sur l'exécution des accords interprofessionnels.

Grâce à l'action coordonnée des interprofessions, une vingtaine de Sénateurs s'étaient ralliés à l'amendement du CNIV qui demandait d'étendre le contrôle et la sanction administrative du contrat en cas de non respect de ses clauses (délais de paiement, retraitaison, prix, etc.) L'amendement a été adopté avec l'avis favorable de la commission des lois et du ministre de la Justice, Michel Mercier. Concrètement, l'opérateur lésé pourra saisir l'administration ou son interprofession pour demander l'intervention des instances de contrôle de l'Etat. En termes de procédure, la disposition doit encore être confirmée en 2^{ème} lecture.

Cependant, alors que l'amendement s'inscrit dans le cadre du nouvel article L.631-24 du code rural, l'administration s'interroge sur l'applicabilité de ce dispositif à la filière viticole. Elle se demande si les contrats spots qui régissent la grande majorité des transactions viticoles sont couverts par la logique pluriannuelle imaginée dans la LMA. Le CNIV travaille sur la notion de modes de commercialisation qui permettrait de se rattacher aux contrats de moins d'un an. Mais cette difficulté est réelle et ne peut exclure une nouvelle intervention du législateur. ■

Plus largement, cette question du respect des contrats a amené le CNIV à élargir le sujet à l'exécution des accords interprofessionnels. Un groupe de travail animé par le Président Paly se réunira le 20 janvier 2011 pour réfléchir au rôle de l'interprofession, ainsi qu'aux moyens de mettre en œuvre les accords interprofessionnels (contractualisation, délais de paiement, régulations de marché, perception des CVO). Il associera l'AGEV et la CNAOC à ses travaux.

Action Promotion à Bruxelles

En matière de promotion des produits agricoles, intentions et réglementations ne parviennent pas à s'accorder. Pour preuve, tous les dossiers présentés en 2010 par les interprofessions viticoles sur des programmes horizontaux ont échoué. C'est ainsi que les filières agricoles réunies au sein du CLIAA ont décidé de porter ce débat au Parlement européen.

Des règles communautaires inadaptées

Le constat est partagé par tous : la promotion des produits agricoles repose sur des règles communautaires difficilement applicables. Premier obstacle juridique, les définitions de la publicité, de la promotion et de l'information se contredisent dans les différents textes communautaires. La question de l'origine nationale est, quant à elle, devenue un véritable casse-tête. En principe, il est interdit de mettre en avant l'origine France, seuls les signes de qualité pouvant se prévaloir d'une origine géographique. Allez donc savoir pourquoi on a reproché à l'Alsace de n'être pas suffisamment représentative de la France...



Pour une nouvelle politique de promotion des produits agricoles

Le flou juridique est à la source d'un processus de décision erratique qui échappe à toute transparence. Les dossiers sont bloqués tantôt à FranceAgriMer, tantôt au ministère de l'Agriculture, ou refusés par la Commission sans autre explication. Sur le contenu des programmes, on se rend compte que l'obligation de présenter plusieurs régions ou produits européens donne lieu à des associations factices. S'agissant des objectifs poursuivis, la Commission préfère promouvoir le système si bien que les entreprises ou les marques sont ignorées. La mesure s'éloigne tout simplement des réalités et perd en cohérence.

Un projet commun aux filières agricoles

Toutes les filières s'accordent à défendre

le rôle positif de la promotion dans le développement des marchés. Le CLIAA a donc choisi d'organiser une table ronde au Parlement européen en avril/mai 2011. Il s'agira de réunir des partenaires professionnels d'un grand nombre de pays et de filières devant un public élargi (Parlementaires, Commission, administrations nationales, organisations européennes...) L'objectif étant de proposer, à l'occasion de la réforme de la PAC, une nouvelle stratégie en matière de promotion des produits agricoles. ■

Le CLIAA en quelques mots

Le Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires existe depuis 25 ans. Conçu comme une structure informelle dépourvue de pouvoir politique, il constitue d'abord un lieu d'échanges pour une soixantaine d'interprofessions. Il devient en outre une force d'expression collective sur tout ce qui a trait au statut interprofessionnel. Si le CLIAA fonctionne autour de la réunion quatre à cinq fois par an des directeurs d'interprofession, des manifestations plus ouvertes sont régulièrement organisées sous forme de colloques, de séminaires ou de déplacements. Les thématiques abordées sont alors élargies : organisations de filière, problématique alimentaire (sécurité, traçabilité, qualité), suivi des marchés agricoles, etc.

3 actions du CLIAA

1 Audition et propositions d'amendement sur le projet de loi de modernisation de l'agriculture

2 Recours gracieux contre l'arrêté relatif au contrôle économique et financier de l'Etat

3 Organisation en 2004 du colloque "Interprofession : outil des professionnels ou instrument des pouvoirs publics ?"

Promotion pays tiers

Alors que la Commission européenne autorise l'Etat français à prolonger les programmes Promotion pays tiers de deux ans, celui-ci tergiverse et crée le trouble sur le financement des actions promotion de l'enveloppe OCM.

Lorsque la Commission a ouvert la possibilité de poursuivre les programmes de promotion dans un même pays et pour deux années complémentaires, le CNIV a demandé à FAM de mettre en œuvre, par une décision appropriée, cette mesure (*Voir Les Echos du Cniv d'octobre*).

Dans un courrier du 24 novembre, FAM fait une réponse inattendue aux interprofessions. Réponse qui s'est d'ailleurs accompagnée d'une rencontre au cours de laquelle les services sont venus expliquer que, compte tenu des mécanismes financiers, l'ensemble de l'enveloppe budgétaire Promotion est en réalité engagée.



Agir dans la durée là où sont les marchés

Les services de FAM se veulent néanmoins rassurants et estiment qu'il n'y aura pas de difficultés techniques à tenir les programmes interprofessionnels (les défections représentant environ 20 % du montant engagé).

Le 8 septembre dernier, la filière n'aurait jamais donné son accord sur le report de fonds promotion vers la restructuration et les investissements sans l'assurance que les fonds interprofessionnels ne seraient pas remis en cause. En effet, le solde excédentaire identifié sur cette ligne provenait des entreprises et non des interprofessions.

Il s'avère que la disponibilité financière est suspendue aux dossiers non retenus et il n'est pas impossible qu'un équilibre entre interprofessions et entreprises doive finalement être trouvé. Ces deux points viennent curieusement conditionner la décision de FAM sur la prolongation des programmes de 3 à 5 ans.

Le CNIV souhaite que les engagements donnés par les services de FAM sur les deux dernières campagnes de l'enveloppe OCM soient tenus. Il sera extrêmement vigilant sur l'extension des programmes et sur le maintien à leur niveau des demandes interprofessionnelles. ■

FAM consacrerait finalement 10 M€ au fonds Promotion et R&D (une baisse limitée à 1,5 M€ au lieu de 3,5 M€). Un bel effort quand on sait les difficultés et les tensions que le budget de l'établissement ont soulevées.

Le Conseil exécutif du CNIV a déterminé une mécanique de travail sur R&D. Il considère par ailleurs que le bénéfice d'un soutien spécifique par les fonds devra être conditionné à la participation au financement de l'ensemble des disciplines d'intérêt national (dont la R&D).

Vers une prolongation des enveloppes nationales jusqu'en 2015

La Commission proposera au Parlement européen et au Conseil de prolonger de deux ans l'application des enveloppes nationales dans le secteur viticole. Elle écarte ainsi clairement la réouverture du dossier « vin » dans le cadre de la réforme de la PAC. Est-ce à dire qu'une réforme spécifique de l'ex-OCM vin interviendra d'ici 2015 ? Rien n'est moins sûr. Cela étant, cette décision pourrait avoir un effet mécanique sur la disponibilité des fonds pour les deux dernières campagnes de l'enveloppe Promotion. Mais si les annonces de simplification peuvent prêter à soulagement, il faudra lever les nombreux obstacles administratifs. A l'image des règles budgétaires qui excluent pour l'heure l'année 2013 des financements communautaires.



Focus régional

Organisation de la R&D Exemple en Bourgogne

Afin d'entretenir une dynamique régionale, le BIVB a créé les conditions d'une parfaite collaboration avec l'ensemble des acteurs qui interviennent de près ou de loin dans la recherche.

Depuis une vingtaine d'années, la CRECEP qui désigne la coordination des recherches sur chardonnay et pinot noir réunit six partenaires autour du BIVB : l'Université, les grandes écoles, l'INRA, les Chambres d'agriculture, l'Institut fédératif du vin ainsi que les lycées viticoles. Cette structure informelle permet de construire des programmes pluridisciplinaires tant en matière de recherche fondamentale, que de recherche appliquée ou d'expérimentations. La coordination des différents acteurs est assurée par un ingénieur détaché à mi-temps par l'interprofession.

Face à l'approche de plus en plus transversale des équipes de recherche, le BIVB s'applique à préserver une spécificité viticole. C'est ainsi qu'il soutient l'Institut de la Vigne et du Vin au sein de l'Université de Bourgogne, ce pôle de recherche étant présidé par l'interprofession.

Ces différentes implications permettent au BIVB d'avoir une bonne connaissance des acteurs et d'assurer un lien permanent : il identifie les problèmes, les finance (le cas échéant, en partenariat avec le Conseil régional et l'Etat), trouve les équipes pour conduire les projets, complète éventuellement les résultats avec son propre centre technique et en assure la communication auprès des professionnels. ■

En bref

Contrôle économique et financier de l'Etat

Dans une décision du 2 décembre 2010, Bercy corrige sans délai l'arrêté du 21 juin 2010 relatif au contrôle économique et financier de l'Etat.

Suite aux recours gracieux engagés par le CLIAA (voir les *Echos du CNIV de novembre*), le service du contrôle général et financier de Bercy réprecise, dans une décision, le champ d'application du contrôle par l'Etat des interprofessions. L'intervention du contrôleur d'Etat (présence aux instances délibératives, envoi ou remise de documents) ne vaut que pour les décisions concernant l'activité économique ou la gestion financière des interprofessions. La mise en œuvre de ce principe pourra faire l'objet d'un protocole signé entre le président de l'interprofession et le contrôleur.

Cette décision s'applique indépendamment de la modification à venir de l'arrêté, que le CLIAA suit de près. ■

agenda

14/01

Commission Panels, études et suivi des produits

19/01

Conseil spécialisé Vins de FAM

20/01

Matin : Groupe de travail Accords interprofessionnels

Après-midi : Groupe de travail Clés de répartition

27/01

Réunion des Directeurs

03/02

Matin : Conseil Exécutif élargi

Après-midi : Groupe de travail Pilotage économique

Le CNIV vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2011